



PRINTEMPS 2024

BIENVENUE À NOTRE

◆ **Communiqué** ◆

**Rapport du président
Matthew Hinshaw, Alberta**



Aussi difficile à croire que cela puisse paraître, le printemps est de nouveau à nos portes, apportant avec lui un temps plus chaud et l'anticipation de ce que l'année à venir nous réserve. En ce qui concerne le sentiment de fraîcheur, de renouveau et de promesse de cette période de l'année, LM Montgomery, originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, a peut-être le mieux exprimé la situation lorsqu'elle a écrit : "Rien ne semble jamais impossible au printemps, vous savez...". Cette citation est particulièrement appropriée cette année, alors que je réfléchis au succès retentissant de notre assemblée annuelle 2023 à Charlottetown et que j'attends avec impatience notre prochaine assemblée annuelle 2024 à Ottawa.

Dans le communiqué d'automne, j'ai défini un certain nombre de domaines clés sur lesquels j'espérais me concentrer pendant mon mandat de président de la CHLC. Bien que je sois heureux d'annoncer que des progrès ont été réalisés dans tous les domaines identifiés, il reste encore du travail à faire.

Le travail du Comité de révision des rôles se poursuit, avec pour objectif final d'affiner et de définir les rôles et les responsabilités du président du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCGP). Nous espérons que ce travail sera achevé et prêt à être mis en œuvre avant la réunion annuelle du mois d'août.



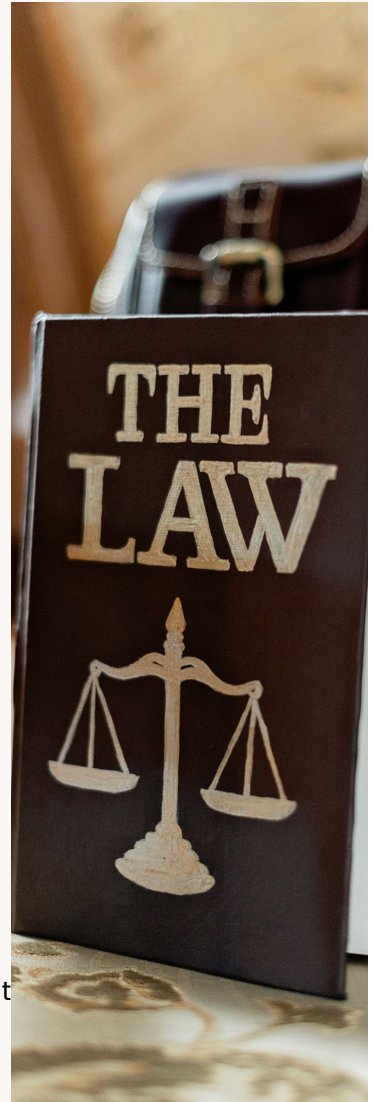
En ce qui concerne la réunion annuelle, et comme prévu dans le communiqué d'automne, pour la première fois dans l'histoire de la CHLC, des dispositions ont été prises pour incorporer une option limitée de participation virtuelle à la réunion en personne. Cette option limitée permettra aux délégués virtuels d'observer visuellement et d'écouter les séances plénières et les réunions de la Section civile dans la langue officielle de leur choix. Toutefois, compte tenu de la nature unidirectionnelle de la technologie utilisée, les délégués virtuels ne pourront pas intervenir directement par le biais du système audiovisuel de la salle. Si les délégués virtuels souhaitent proposer des interventions à examiner au cours de la réunion, ils devront le faire par le biais de messages privés envoyés à un délégué en personne, qui pourra transmettre l'intervention aux autres délégués en personne. Comme il s'agit de la première tentative d'utilisation de cette technologie, on s'attend à ce que certains problèmes imprévus se posent. Cela dit, je suis persuadé que, dans l'esprit collégial, respectueux et, surtout, ingénieux qui caractérise la CHLC, tous les obstacles seront surmontés avec succès.

L'utilisation d'une option de présence virtuelle limitée mène directement à la troisième priorité que j'ai notée à l'automne, à savoir la mise en œuvre des recommandations du Comité de la diversité et de l'inclusion. Nous espérons que la mise à disposition d'une option de participation virtuelle limitée augmentera le nombre de délégués pouvant être impliqués dans les travaux de la CHLC, ce qui permettra d'inclure une plus grande diversité d'opinions et de points de vue, conduisant à des produits finaux plus solides.

D'autres recommandations du Comité sur la diversité et l'inclusion sont également en cours d'application, notamment un rappel à tous les représentants des juridictions, lors de la réunion annuelle des représentants des juridictions qui s'est tenue le 29 janvier, de l'importance de tenir compte de la diversité et de l'inclusion lors de la formation des délégations.

D'autres recommandations mises en place par le Comité exécutif comprennent l'examen de modèles de lettres d'invitation à mettre à la disposition des RJ, un examen approfondi de tous les documents de politique de la CHLC ainsi qu'un plan visant à les rendre facilement accessibles aux RJ et aux délégués, et l'examen et la mise en œuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'enquête démographique annuelle de la CHLC. Une mise à jour des résultats de l'enquête démographique de 2023 sera fournie lors de la réunion annuelle à Ottawa.

Enfin, le quatrième point prioritaire mentionné à l'automne concerne les finances de la CHLC. Des travaux sont en cours pour élaborer un processus clair et transparent de révision des montants des cotisations annuelles afin d'assurer une gestion financière prudente des ressources confiées à la CHLC par les juridictions. Nous espérons qu'un projet de cadre sera disponible pour examen avant la réunion annuelle.



Tous les travaux mentionnés ci-dessus ont été entrepris dans le contexte d'un changement organisationnel pour la CHLC, puisque notre précédente directrice exécutive, Michelle Lemieux, a quitté ses fonctions à la fin du mois de décembre 2023. Je suis extrêmement reconnaissant à Michelle pour tout le travail qu'elle a accompli au nom de la CHLC, et je lui souhaite beaucoup de succès dans ses projets futurs. Bien que le départ de Michelle ait été difficile, la CHLC est extrêmement chanceuse d'avoir obtenu les services de Pierre Daigneault en tant que nouveau directeur exécutif. Bien que Pierre ne soit au service de la CHLC que depuis le début du mois de janvier 2024, il a rapidement compris le travail en cours et est devenu un membre essentiel de l'équipe de la CHLC. J'attends avec impatience la réunion annuelle du mois d'août, au cours de laquelle nous aurons tous la chance de rencontrer Pierre en personne !

Alors que j'attends avec impatience la réunion annuelle du mois d'août, je ne peux m'empêcher de penser à l'incroyable travail accompli par la CHLC au fil des ans. La vision, la créativité et la passion qui sous-tendent chaque projet, résolution et rapport de groupe de travail sont tout simplement stupéfiants. Comme j'ai commencé par une citation de LM Montgomery, il me semble approprié de terminer par une autre. C'est comme si elle parlait spécifiquement de la CHLC lorsqu'elle a écrit : "...parce que lorsqu'on imagine, autant imaginer quelque chose qui en vaille la peine...". Je vous souhaite un bel été et je me réjouis de vous revoir bientôt !

Alerte ! Un nouveau membre de l'équipe

PIERRE DAIGNEAULT, NOTRE NOUVEAU DIRECTEUR EXÉCUTIF!

Pierre nous arrive avec une vaste expérience juridique et de gestion dans une grande variété d'industries, y compris la technologie, l'hôtellerie, l'immobilier et le secteur à but non lucratif. Sur le plan juridique, Pierre était auparavant associé d'un cabinet où il s'est spécialisé dans le développement commercial, le financement et les transactions immobilières. Il a également occupé des postes au sein d'un certain nombre d'organisations, notamment en tant que " Chief sustainability Officer " et directeur exécutif (Canada-Europe) de la Fondation Clean the World, une organisation de santé mondiale engagée dans l'amélioration de la qualité de vie des communautés vulnérables à travers le monde.

Pierre réside à Montréal, est parfaitement bilingue et est titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal.





**PRÉSIDENT DE LA SECTION PÉNALE
CRAIG SAVAGE , MANITOBA**

Le comité directeur de la section pénale 2023-2024 prépare activement la prochaine réunion annuelle, qui se tiendra à Ottawa, en Ontario, du 12 au 16 août 2024. Je tiens à souligner l'incroyable soutien dont je bénéficie de la part de mes collègues du Comité : Aleksander Godlewski, Alisia Adams, Andrew Davis, Anny Bernier, Laura Pitcairn et Matthew Hinshaw.

En janvier de cette année, Michelle Lemieux a quitté son poste de directrice exécutive de la CHLC et je tiens à la remercier pour son travail acharné et ses contributions. Michelle nous manquera, mais je suis reconnaissant à notre nouveau directeur exécutif, Pierre Daigneault, qui a travaillé fort pour se familiariser avec les divers aspects de son nouveau rôle.

Les représentants des juridictions soumettront leurs résolutions à Aleksander Godlewski avant le 30 avril 2024, à moins qu'une traduction ne soit nécessaire, auquel cas la date limite est le 16 avril 2024. Cette année, nous utiliserons pour la première fois SharePoint pour organiser les résolutions et autres documents, ce qui, nous l'espérons, se traduira par une efficacité accrue.

Outre les débats sur les résolutions, nous nous attendons à recevoir les rapports d'avancement ou les rapports finaux des groupes de travail concernant :

- l'article 490 du code pénal (détention des objets saisis)
- l'article 672.26 et les articles connexes du code pénal (jurys et audiences d'aptitude)
- Traitement juridique des animaux

- Article 278 du code pénal (régime des dossiers personnels)
- Exemptions statutaires aux peines minimales obligatoires

La force de la CHLC réside dans le fait qu'elle rassemble des personnes issues de l'ensemble de la communauté juridique nationale. Je tiens à remercier tous ceux qui consacrent leur temps et leurs efforts à la CHLC. Je me réjouis de vous voir tous à Ottawa.



La réunion annuelle de 2024 de la CHLC : dans la capitale nationale!

JOIGNEZ-VOUS À NOUS POUR LA RÉUNION ANNUELLE DE 2024,
QUI SE TIENDRA DU 12 AU 16 AOÛT DANS LE MAGNIFIQUE
CENTRE-VILLE D'OTTAWA.

INSCRIVEZ CES DATES À VOTRE CALENDRIER! PLUS
D'INFORMATIONS À VENIR DANS LE COMMUNIQUÉ DU
PRINTEMPS 2024.

**CIVIL SECTION CHAIR
CHRISTINE BADCOCK, YUKON**

C'est un grand privilège de poursuivre mon mandat en tant que président de la section civile en 2023-24. La section civile poursuit son travail acharné sur de nombreux projets et je dois remercier nos représentants juridictionnels (JR), pour leurs contributions aux projets de la CHLC et à la mise en œuvre de nos lois uniformes dans leurs juridictions.

Je tiens également à remercier Peter Lown, K.C., notre infatigable président de l'ACPD, et Christina Croteau, coordonnatrice des projets juridiques et de la recherche, pour leur travail acharné et leur soutien continu. En décembre 2023, la CHLC a adopté des modifications à notre Loi uniforme sur le crowdfunding bienveillant et communautaire, afin d'assurer l'harmonisation avec la version de droit civil de la loi, la Loi uniforme sur le crowdfunding gratuit, qui a été adoptée en 2022.

Le comité directeur de la section civile prépare actuellement notre prochaine réunion annuelle qui se tiendra en août. Cette année, nous prévoyons de recevoir un guide de style pour accompagner les conventions de rédaction qui ont été adoptées lors de la réunion annuelle de l'année dernière. Lors de la prochaine réunion annuelle, nous prévoyons également de recevoir des rapports d'avancement sur une série de projets, notamment les accords de non-divulgence, les œuvres de bienfaisance, les coentreprises, l'exécution des jugements étrangers et la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Nous attendons également un rapport d'étape du groupe de travail sur le traitement des animaux en droit canadien, qui est un projet commun avec la section pénale de la CHLC.

Je suis heureux d'annoncer qu'en 2023, un certain nombre de lois uniformes de la CHLC ont été promulguées par des juridictions de tout le pays, notamment :

- La Colombie-Britannique a adopté l'Intimate Images Protection Act (2023, c.11), qui est entrée en vigueur le 29 janvier 2024 et qui est fondée sur la Uniform Non-consensual Disclosure of Intimate Images Act (2021) ;
- L'Île-du-Prince-Édouard a adopté l'Arbitration Act (2023, c.15), qui est entrée en vigueur le 1er mars 2024 et qui est fondée sur la Uniform Arbitration Act ;
- La Saskatchewan a adopté l'An Act to amend The Wills Act, 1996 (2023, c.45.), qui n'est pas encore en vigueur, et qui est fondée sur les modifications apportées à la Loi uniforme sur les testaments (2015) concernant les testaments électroniques (2020) ; et
- Le Yukon a adopté la Loi sur l'accès des fiduciaires aux actifs numériques (2023, c.15), qui est entrée en vigueur le 15 novembre 2023 et qui est fondée sur la Loi uniforme sur l'accès des fiduciaires aux actifs numériques.

J'ai hâte de voir les délégués à notre assemblée annuelle à Ottawa en août !



◆ **Vous Prévoyez assister à la 106e assemblée annuelle de la CHLC** ◆

MANON DOSTIE
SENIOR COUNSEL, CAILS
DEPARTMENT OF JUSTICE CANADA

Le Comité hôte du Gouvernement du Canada est heureux d'accueillir les délégués de la CHLC à Ottawa, la capitale nationale, pour la 106e réunion annuelle qui aura lieu du 12 au 16 août 2024. Le lieu de notre rassemblement se situe sur le territoire traditionnel du peuple Algonquin Anishinaabeg.

En plus de notre programme de travail complet tel que souligné par nos présidents de section dans le Communiqué, les événements de réseautage habituels auront lieu au Centre national des Arts (CNA), au Musée canadien de la Nature et au Stade de baseball des Titans d'Ottawa.

Les réunions se tiendront à l'hôtel Marriott sur la rue Kent. L'hôtel est situé à proximité de sites emblématiques tels que la Cour suprême du Canada, les édifices du Parlement et le pittoresque Sentier de la capitale qui passent dans Ottawa-Gatineau, le parc de la Gatineau et la Ceinture de verdure. L'hôtel est également à distance à pied du Canal Rideau désigné par l'UNESCO et du marché By.

Nous vous encourageons à emmener vos proches avec vous et à ajouter des jours supplémentaires à votre séjour pour visiter la région. Il y a des activités amusantes pour tous, y compris des activités culturelles telles que la cérémonie quotidienne de la relève de la garde, la Galerie nationale du Canada, la Galerie d'art d'Ottawa et le CNA. À noter que le CNA propose une variété de spectacles prévus en août, notamment la comédie musicale "Come from Away" à partir de la mi-août.

Profitez de vos jours de congé pour explorer nos musées renommés, notamment le Musée canadien de la guerre, le Musée des sciences et de la technologie du Canada, le Musée canadien de l'histoire, qui comprend le Musée des enfants interactif, pour n'en citer que quelques-uns. Découvrez le dynamique marché By qui propose un marché fermier, des artisans locaux, une gastronomie multiculturelle incluant les célèbres Queues de castor, et des boutiques originales comme celle d'un modiste de premier plan.



Pour les plus aventureux d'entre vous, les activités de plein air ne manquent pas, comme la location d'une trottinette électrique ou d'un vélo pour explorer la ville, la baignade sur les plages locales, la randonnée dans le parc de Gatineau, les balades en bateau sur le canal ou la rivière des Outaouais, et pour les plus courageux, une tyrolienne palpitante de Québec à l'Ontario ou du rafting en eaux vives sur la rivière des Outaouais !

Et bien sûr, aucune visite à Ottawa ne serait complète sans profiter de notre scène culinaire florissante. Avec de nombreux restaurants innovateurs dirigés par des chefs locaux, notre ville offre quelque chose pour séduire tous les palais. N'hésitez pas à demander aux membres du Comité hôte leur endroit préféré.

Pour plus de détails et pour explorer des informations touristiques supplémentaires, veuillez visiter : <https://ottawatourism.ca/fr>.

La participation à la Réunion annuelle se fait uniquement sur invitation. Les détails de réservation, y compris des informations sur l'accès au tarif réduit pour la CHLC, seront envoyés aux représentants des administrations sous peu. Nous encourageons les délégué.es à confirmer leur projet de voyage dès que possible car le mois d'août est particulièrement chargé à Ottawa et les hébergements se remplissent très rapidement.



ULCC | CHLC

Déclaration de politique sur la diversité et l'inclusion

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (CHLC) a été créée en 1918, reconnaissant que la participation des gouvernements provinciaux était nécessaire à l'élaboration d'une législation uniforme. Aujourd'hui, des juristes de tout le pays travaillent sur des projets de la CHLC et sur la réforme du droit pénal.

La CHLC est géographiquement diversifiée. Elle travaille en anglais et en français et tient compte des systèmes juridiques de common law et de droit civil en vigueur au Canada. La CHLC s'engage à cultiver un environnement inclusif, respectueux et accueillant. La CHLC croit que la diversité favorise la créativité et l'innovation, qui sont essentielles à l'accomplissement de son mandat de réforme du droit et qui mènent à des produits qui répondent aux besoins de tous. Par conséquent, la CHLC promeut, encourage et nourrit la diversité parmi ses membres et ses dirigeants.

La CHLC s'adresse activement aux membres de la profession juridique afin d'assurer une participation diversifiée à ses groupes de travail. Les groupes de travail sont encouragés à envisager de vastes consultations afin de solliciter un large éventail de points de vue et de perspectives. La CHLC encourage également les personnes responsables de la composition des délégations à tenir compte de la diversité, entre autres facteurs, lors du choix des délégués.